

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le lundi trois octobre, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 26 septembre, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Etaient présents : Nicole GUYON, Emmanuel PORCQ, Nadine LEGUEDOIS, Sébastien DELANOE, Colette CRIEF, François BURLOT, Béatrice DE SELVE, Jean-Pierre TOILLIEZ, Monique BOURDAIS, Didier CUDELOU DE BAQUE, Anne-Marie DEPAIGNE, Jean-Louis LEPETIT, Céline LECOEUR, Annie RICHARDOT, Marie-Hélène CHENEAU, Claude GENERAT, Frédéric GASPIN, Pascal FATON, Joëlle CARBON LENOIR, Julien CHAMPAIN, Pauline MARSAULT, Laurent MOINAUX.

Etaient absents : Denis LEBLANC, Charlotte MELNICK, Sophie GOUBY

Avait donné pouvoir : Mohammed EL RHOUL au Maire.

Madame Céline LECOEUR est élue secrétaire de séance.

SOMMAIRE

1. Autorisation à procéder à des consultations dans le cadre de la concession d'aménagement
2. Autorisation de signer un bail avec la DGFIP
3. Rapports 2015 des délégataires de la plage
4. Décision modificative N°1 du budget ville
5. Décision modificative N°1 du budget spectacles
6. Décision modificative N°1 du lotissement 2NAb
7. Admissions en non-valeur
8. Autorisation de signer un bail avec la Sablonnière
9. Autorisation de signer une convention avec « Les mots passants »
10. Demande de financement au Conseil Régional dans le cadre du dispositif FACIT.
11. Fixation des loyers dans le cadre d'activités exercées par des professionnels
12. Abattement supplémentaire pour des manifestations artistiques
13. Modification du PLU
14. Modification de statuts du Sdec Energie
15. Retrait de Cabalor du Sdec Energie
14. Modification de la délibération sur le déclassement partiel du fossé avenue Michel d'Ornano
15. Gratuité de l'occupation du domaine public pour les activités de la semaine de la découverte
16. Subventions ARIM
17. Adhésion Global compact ONU
18. Critères d'attribution de la bourse au permis
19. Octroi d'une subvention au comité de jumelage de Cabourg
20. Projet éducatif de territoire 2016-2018
21. Convention de mise à disposition du directeur du service jeunesse de Dives-sur-Mer
22. Octroi d'une subvention 2016 au Conseil des chevaux de Normandie

Le début du Conseil municipal n'a pas été enregistré suite à un problème technique.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 5 juin 2015, le Conseil municipal lui a donné délégation pour prendre des décisions dans les domaines de compétences visés par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions suivantes :

Dans le cadre du Club Cabourg :

Signature d'un contrat avec l'Office de Tourisme afin d'assurer gracieusement les visites guidées, les ateliers de Katy, Katy's Kid Cooking et les sorties pêche à pied, avec Monsieur Mitrachioiu pour une initiation à l'escrime pour un montant de 300 euros TTC, avec Monsieur Lamothe pour des ateliers de cuisine pour un montant de 240 euros TTC, avec la Société les Trois plateaux pour l'animation de deux booms pour un montant de 400 euros TTC, avec Monsieur Noudelberg pour des initiations au boot camp pour un montant de 1800 euros TTC, avec le groupe Live Deluxe pour un concert pour un montant 366 euros TTC, avec le duo Le petit voisin pour un concert pour une somme de 390 euros TTC, avec la société Sas Evénement production pour un concert pour un montant de 650 euros TTC, avec Monsieur Lebalc'h pour un concert avec le groupe Cool Time pour un montant de 180 euros TTC, avec Monsieur Piquet pour un concert avec le groupe Cool Time pour un montant de 180 euros TTC, avec Monsieur Picot pour un concert avec le groupe Cool Time pour un montant de 180 euros TTC, avec l'association Onou pour un concert pour un montant de 400 euros TTC, avec la société Tour 2 Chauffe pour un concert de Jahen Oarsman pour un montant de 685,75 euros TTC,

Signature d'un contrat avec la Société Com'On Gyro pour une initiation au gyropode pour un montant de 864 euros TTC

Signature d'un contrat de maintenance des photocopieurs et imprimantes

Signature d'un contrat de location de photocopieurs et imprimantes pour un montant de 3843,80 euros HT

Signature d'un contrat avec la Société Pousse ta bille pour l'animation d'un concours de billes pour une somme de 3 215 euros TTC.

Signature d'un contrat avec le Comité départemental de volley ball pour une animation de beach volley pour une somme de 5 800 euros TTC

Signature d'un contrat de maintenance du logiciel de gestion marché avec la société Panterga pour un montant de 828 euros TTC

Signature d'un contrat de cession pour la prestation proposée par l'association Musiconte pour un montant de 456,36 euros TTC

Signature d'un contrat de cession pour les prestations proposées par « Les idées heureuses » pour un montant de 1400 euros TTC

Signature d'un contrat pour la prestation proposée par « Au cœur du progressif musical » pour un montant de 400 euros.

Signature d'une convention d'assistance juridique avec SEARL Juriadis pour un montant de 10800 euros HT

Adhésion à l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) pour une cotisation annuelle de 104 euros

Signature d'un contrat avec le producteur SNC COTE COUR pour la représentation du spectacle Piratoria dans le cadre de l'organisation du Diner sur la Digue pour un montant de 18 890 euros TTC.

Signature d'un contrat avec le producteur Loco Live pour une représentation du spectacle Piratoria pour une somme de 1 635,25 euros TTC

1-Autorisation à procéder à des consultations dans le cadre de la concession d'aménagement

Vu la commission cadre de vie et aménagement de la ville en date du 27 septembre 2016,

Vu la commission vie associative, sportive, patrimoine et infrastructures en date du 28 septembre 2016,

Vu la commission administration générale et finances en date du 30 septembre 2016

Dans le cadre de la réflexion engagée par la municipalité pour l'aménagement et l'extension du bâtiment Orange en forum associatif et en logements, il est nécessaire de prévoir une concession d'aménagement avec une procédure de consultation permettant d'autoriser l'accomplissement des actes préparatoires. Par acte notarié du 9 septembre 2016, la Commune a procédé à l'acquisition de ce bâtiment pour un prix de 304 750€, au vu de l'avis du service France Domaine.

Par ailleurs, la transformation du « Garage palace » en projet hôtelier donnera lieu à une cession du bâti avec charges tout en garantissant les bonnes conditions d'une mise en concurrence.

Au titre de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme : « *Les actions ou opérations d'aménagement ont pour objets de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels. L'aménagement, au sens du présent livre, désigne l'ensemble des actes des collectivités locales ou des établissements publics de coopération intercommunale qui visent, dans le cadre de leurs compétences, d'une part, à conduire ou à autoriser des actions ou des opérations définies dans l'alinéa précédent et, d'autre part, à assurer l'harmonisation de ces actions ou de ces opérations.* »

Ainsi, le projet d'aménagement et d'extension du bâtiment Orange a pour finalité de favoriser la politique de l'habitat et de réaliser un équipement collectif (forum associatif communal au rez-de-chaussée), et constitue une opération complexe du fait de la combinaison de plusieurs interventions sur le tissu urbain incluant des opérations à caractère foncier (acquisition et cession d'immeubles, déclassement du domaine public, division en volumes, etc.), des travaux lourds de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment soumis à des contraintes techniques importantes et de permettre la réalisation d'équipements publics sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire (la concession d'aménagement constituant une dérogation à la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique).

L'opération a donc vocation à être d'une ampleur suffisante pour avoir un impact significatif sur le site concerné dans la mesure où l'intérêt de cette opération est de renforcer l'habitat en centre bourg et de créer un espace commun à destination du monde associatif et des habitants.

Il est proposé au Conseil municipal de recourir à une procédure de consultation qui impliquera la rédaction du règlement de consultation et d'un cahier des charges pour mettre en œuvre la concession d'aménagement. La procédure engagée respectera les principes énoncés à l'article L300-4 du Code de l'urbanisme. Le concessionnaire désigné à l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence aura à sa charge la réalisation des travaux ainsi que le financement de l'opération. Il sera examiné lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal l'éventualité d'une participation de la Commune à la réalisation de cette opération d'aménagement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le recours à une procédure de concession d'aménagement et autorise le Maire à réaliser la consultation et à accomplir les actes préparatoires à la passation de la concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal sera ultérieurement consulté sur l'approbation du contrat de concession, le montant d'une éventuelle participation communale aux travaux et le choix du concessionnaire, après analyse des offres et négociation avec les candidats.

Pascal Faton

Nous ne sommes pas contre cette procédure, nous y sommes même très favorables, c'est une bonne chose, mais il faudra veiller à ce qu'il y ait une vraie concurrence.

Monsieur le Maire

Une commission va être créée où j'ai demandé que l'opposition soit représentée tout comme dans les cessions immobilières.

Pascal Faton

Nous allons nous abstenir, non pas que nous soyons contre la démarche globale, mais en raison des réserves que j'ai présentées toute à l'heure, notamment sur la procédure concernant le jardin public et sur la participation financière. C'est une abstention qui n'est pas une opposition violente, vous le comprendrez.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le recours à une procédure de concession d'aménagement et autorise le Maire à réaliser la consultation et à accomplir les actes préparatoires à la passation de la concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal sera ultérieurement consulté sur l'approbation du contrat de concession, le montant d'une éventuelle participation communale aux travaux et le choix du concessionnaire, après analyse des offres et négociation avec les candidats.

Pour 19 - abstentions 5

2-Autorisation de signer un bail avec la DGFIP

Monsieur le Maire

C'est un dossier qui avance et qui représente une très grande satisfaction pour la commune. Les grands dossiers sont traités et avancent avec bonheur. Après le bâtiment Orange, le Garage Palace, la DGFIP. Vous vous souvenez que Cabourg avait été menacée dans le cadre des rapprochements et des fusions des trésoreries de Dives sur Mer. Il était question que la DGDIP quitte Cabourg pour Dives sur mer. Après de nombreuses discussions et échanges avec les services du Ministère et de la Direction Départementale des Finances Publiques, nous avons obtenu que la trésorerie reste à Cabourg et s'installe dans les locaux du CCAS. Nous vous demandons l'autorisation de signer un bail avec la DGFIP sur les 309 m2 avec un loyer correspondant à 5.98 euros par m2 et par trimestre.

Joelle Carbon-Lenoir

Le CCAS déménagement ?

Monsieur le Maire

J'en profite pour saluer l'arrivée de Mathilde Bertho qui vient de rejoindre les équipes des services techniques sur la partie patrimoine et développement des projets architecturaux.

Vous vous souvenez que la banque CIC s'est installée dans des algécos sur le parking juste devant l'école lorsqu'elle était en travaux. Pendant un an, nous allons avoir le même dispositif sur le parking, des algécos vont être installés pour accueillir le C.C.A.S. Il y a une réflexion sur l'ensemble des bureaux ainsi que sur le bâtiment Veolia qui va être démolie. Ce projet a été vu avec le personnel. Je les remercie beaucoup car on les a associés dès le départ, et ils ont été extrêmement réactifs et à l'écoute de ce projet. Ils nous ont aidé pour l'installation de la DGFIP, les syndicats ont également été associés lors des CTP. Je remercie tous les services qui ont réalisé un travail formidable.

Emmanuel Porcq

Vous soulignez la bonne volonté du personnel du C.C.A.S. Le CCAS va se déplacer comme le dit Monsieur le Maire. Nous souhaiterions faire quelque chose de modulaire, de moderne, des bureaux attrayants mais pas très onéreux, et qui répondent aux normes de confort du travail de nos agents. On aurait un pôle très intéressant composé de l'école, la PMI, le C.C.A.S. C'est à mon avis assez pertinent sur le secteur géographique.

Quid du financement, vous allez me dire que tout cela coûte de l'argent. L'intérêt c'est de se retrouver avec un patrimoine vide de meubles et d'acteurs : c'est la perception actuelle. Par ailleurs, c'est une très belle bâtisse, au niveau architectural, l'emplacement, etc. Vous avez compris ce que nous souhaitons, c'est de vendre ce patrimoine pour pouvoir financer cette réinstallation. J'ajoute juste un petit commentaire, le fait d'avoir milité pour garder la trésorerie, n'est pas une lutte contre nos collègues de Dives sur mer, bien au contraire. Il n'y avait pas d'antinomie si j'ose dire. Du coup, ils perdent leur service public à ce niveau-là. Nous sommes partis du principe que Cabourg ne pouvait plus supporter de la fuite de ses services publics. On a perdu le collège, la poste quelque fois nous donne des signes de désengagement. Cabourg est le chef-lieu de canton, entre Dives et Cabourg on peut se répartir les services publics. Parce que ce qui nous anime, c'est vraiment le citoyen. Mais s'il n'y a plus de trésorerie, c'est un service public important pour les gens, surtout que l'on va passer au numérique et il faudra aller demander des renseignements. Il y a des catégories de population qui devront toujours aller voir leur préposé en direction générale des finances publiques. C'est l'occasion pour Cabourg de maintenir des services publics sur son territoire.

Monsieur le Maire

D'autant que cet équilibre qui a été arbitré, encore une fois, est une logique. Le service des passeports est à Dives sur mer ainsi que le siège de la CCED. Il était naturel qu'un certain nombre d'équilibres puissent se faire.

Pascal Faton

Je vais vous faire plaisir Monsieur le maire, je vais vous féliciter, c'est mérité. C'est très bien que la trésorerie reste à Cabourg. Vous évoquez le Collège, je pense que ce serait intéressant que l'on ait une réflexion assez rapidement sur ce bâtiment, qui est maintenant libre depuis quelques semaines.

Monsieur le Maire

Lors du prochain « Regard sur Cabourg », vous découvrirez un dossier spécial sur le patrimoine des Cabourgeois. J'ai demandé que les Cabourgeois puissent connaître à travers une carte un peu ludique, simple, l'état de leur patrimoine. Ils découvriront que beaucoup de bâtiments leur appartiennent mais de manière dispersée, parfois de manière disparate. Je souhaite rationaliser tout cela. Il va y avoir dans les commissions qui nous animent une grande réflexion sur le devenir de ce patrimoine. Nous allons parfois entamer des cessions, parfois des réhabilitations, des travaux qui vont être réalisés dans un certain nombre de bâtiments. Madame Bertho est arrivée dans cette optique-là. Cette mairie a aussi besoin d'un certain nombre de travaux. Le deuxième étage n'est pas accessible parce qu'il n'est pas aux normes. Cette espace a besoin aussi d'être réaménagé, réhabilité. Tout cela va faire partie de l'objet d'un grand programme pluriannuel

d'investissements. On va travailler sur le patrimoine des Cabourgeois. Il y aura la cession de l'ancienne DGFIP, une réflexion sur l'artisanerie également. L'arrivée de cette fameuse salle du bâtiment Orange. Quant au collège, on a déjà sollicité le Conseil Départemental pour une cession du bâtiment. Nous sommes en discussion avec les services du Conseil Départemental, qui n'ont pas forcément la même grille de lecture que nous, sur la valorisation de ce bien. Il y a urgence parce que nous ne souhaitons pas que le bâtiment soit dégradé. Il y a déjà eu ce weekend quelques intrusions, qui sont inquiétantes et préoccupantes. On ne souhaite pas que le Département le laisse à l'abandon. Nous sommes sur un projet, par ailleurs avec Sébastien Delanoé qui travaille sur le devenir de ce bâtiment, sur un projet autour de la jeunesse, autour du service aux enfants, qui vous sera présenté en commission. Le devenir du bâtiment du collège est un sujet très important pour nous.

Mais nous avons besoin dans un premier temps de régler le problème de la propriété avec le Département. On fera une commission réunie : jeunesse, vie associative et patrimoine sur l'ensemble de ce sujet pour y travailler et vous faire des propositions. Mais les associations n'ont pas manqué déjà de nous dire qu'il y avait des espaces vides. Il y a une rumeur cabourgeoise ; l'installation d'un centre d'accueil pour réfugiés. On nous a parlé de cela ce matin. Il n'y aura pas de centre d'accueil pour réfugiés dans le collège.

Laurent Moinaux

Concernant la vente de l'ancienne trésorerie, vous parlez de l'ensemble avec la maison qu'habitait Monsieur Cheze ?

Monsieur le Maire

C'est l'ensemble, pour être tout à fait clair. L'appartement qui était occupé par Monsieur Chèze va être à nouveau occupé par notre Directrice Générale des Services pendant quelques temps. Elle s'engage bien évidemment au moment où on va céder le bâtiment à le quitter.

Pour 24

3-Rapports 2015 des délégués de la plage

Monsieur le Maire

Il s'agit comme chaque année de l'ensemble des clubs de plages.

Vous avez pu constater des changements notamment sur la plage, le sable, les installations et l'ensemble des infrastructures qui ont pu être installées. On le redit, il s'agit de notre premier patrimoine, de notre première infrastructure, cette infrastructure est une chance géographique, mais il faut l'entretenir, aller vers un niveau d'excellence. Nous allons travailler sur une norme ISO 9001 au niveau de la plage de Cabourg. Des investissements sur un certain nombre d'infrastructures et de services au niveau de la plage de Cabourg vont pouvoir être faits. Nous avons beaucoup de demandes et d'interrogations sur les restaurants de plage. Je rappelle que cette année nous avons fait le choix de ne pas donner d'autorisations de restauration de plage, non pas parce que nous nous y sommes opposés, mais parce que nous voulons prendre le temps d'offrir une prestation de service de qualité, qui ne soit pas à la limite des normes sanitaires, et des normes d'hygiène, comme cela pouvait être le cas par le passé. Nous avons besoin de créer des pompes pour les eaux usées, de créer un certain nombre d'infrastructures qui permettent aux exploitants de travailler dans une qualité de services tout à fait remarquable mais là aussi sans avoir de manipulation de sable, sans avoir des infrastructures qui nécessitent des travaux ou des modifications de l'environnement auquel nous sommes très attachés. Il ne s'agit pas d'interdire la restauration sur la plage, mais de l'améliorer dans les années à venir, peut-être pour la saison 2017, ou 2018, mais on va prendre le temps d'offrir un service de qualité. Vous avez l'ensemble des chiffres d'affaires des clubs de plage,

Le chiffre d'affaires du Canard club est de 68 552 euros et un bénéfice de 21 768 euros. L'Ecole de Voile a un bénéfice de 10 000 euros environ. Le club de la Plage du Minigolf a un résultat d'exploitation de 19 529 euros.

La SARL Restomer ainsi que le Restaurant du Grand Hôtel présentent de très bons résultats, en augmentation.

Laurent Moinaux

Depuis qu'une nouvelle surface a été accordée au restaurant du Grand Hotel côté digue, il est apparu des jours de fermeture supplémentaire. C'est un service qui a diminué par rapport au gens qui sont sur la plage ce qui ne figurait pas dans la délégation de service public. La DSP a un nombre de jours de fermeture obligatoire. Est-ce que vous êtes au courant ? La DSP n'est pas respectée.

Monsieur le Maire

On l'a évoqué avec la nouvelle Directrice Madame Dupont afin que la DSP soit respectée. Elle a eu cet été un souci de gestion de personnel, mais elle s'est engagée pour l'année prochaine à un rythme d'ouverture qui correspond à la DSP.

4-Décision modificative N°1 du budget ville

Monsieur le Maire

Madame la Première adjointe, je vous laisse présenter les délibérations sur les décisions modificatives concernant le budget de la ville, le budget spectacle et le lotissement 2NAb et des admissions en non-valeur et en créances éteintes.

Nicole Guyon

La délibération modificative du budget ville est assez conséquente. Pour vous faciliter la lecture, je vous propose d'aller directement sur le tableau et vous retrouverez dans la note de synthèse tous les éléments que je vais vous communiquer.

FONCTIONNEMENT		dépenses	recettes
011-611-023	Contrats de prestations de services	-25 000,00	
011-6236-335	Catalogues et imprimés	-2 500,00	
012-64131-026	Rémunération personnel non titulaire	18 750,00	
012-64131-112	Rémunération personnel non titulaire	6 250,00	
014-73925-01	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	19 796,00	
65-6541-01	Créances admises en non valeur	5 798,91	
65-6542-01	Créances éteintes	4 119,51	
65-65548-0200	Autres contributions	4 270,00	
65-6574-335	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes privées	2 500,00	
67-67441-33	Subv. aux budgets annexes	16 200,00	
73-73111-01	Taxes foncières et d'habitation		-2 495,00
73-7318-01	Autres impôts locaux ou assimilés		4 783,00

73-7338-822	Autres taxes		45 320,00
74-7411-01	Dotation forfaitaire		931,00
74-74121-01	Dotation de solidarité rurale		-100 000,00
74-74127-01	Dotation nationale de péréquation		206 611,00
74-74833-01	ETAT-Compensation au titre de la cotisation économique territoriale		-5 000,00
74-748314-01	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle		4 821,00
74-74834-01	ETAT-Compensation au titre des taxes foncières		-350,00
74-74835-02	ETAT-Compensation au titre des taxes d'habitation		5 360,00
75-7551-8241	Excédents des budgets annexes à caractère administratif		-10 000,00
77-7718-0200	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 388,00
042-722-4145	Tx en régie - immobilisations corporelles		8 484,00
022-022-01	Dépenses imprévues	21 167,49	
023-023-01	Virement à la section d'investissement	92 501,09	
	TOTAL	163 853,00	163 853,00

INVESTISSEMENT		dépenses	recettes
10-1068-01	Excédents de fonctionnement capitalisés		100,00
13-1342-01	Amendes de police		19 449,00
16-165-711	Dépôts et cautionnements reçus	1 100,00	
20-202-01	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanismes	15 640,00	
20-2031-831	Frais d'études	1 020,00	
20-2051-0200	Concessions et droits similaires		4 956,00
20-2051-023	Concessions et droits similaires	25 000,00	
21-2135-0201	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-39 000,00	
21-2188-112	Autres immobilisations corporelles	5 762,09	
23-2313-0201	Immobilisations en cours - Constructions	39 000,00	
021-021-01	Virement de la section de fonctionnement		92 501,09
020-020-01	Dépenses imprévues	60 000,00	
040-2188-4145	Autres immobilisations corporelles	8 484,00	
	TOTAL	117 006,09	117 006,09

Les modifications sont liées à des régularisations d'écritures ou des transferts de crédits ou des crédits supplémentaires :

Le transfert de crédits du chapitre 011 au chapitre 65 concernant CALLI'OMADA (exposition « Impressionnistes » qui a eu lieu sur la digue) pour 2 500 €. Des dépenses identiques mais dans différents chapitres.

La notification du FPIC + 19 796 € en dépenses, elle ne dépend pas de nous, elle nous est notifiée comme son nom le dit, et malheureusement nous allons devoir dépenser 19 796 € par rapport au budget que nous avons prévu.

La cotisation au SDEC pour le conseil en énergie partagée + 4 270 € en dépenses pour laquelle il convient d'ouvrir une ligne en dépenses.

Des crédits supplémentaires en dépenses de personnel pour faire face notamment à des remplacements + 32 000 €, notamment un remplacement longue durée sur le personnel du cimetière, pratiquement pour 18 000 euros et 6 200 euros pour des remplacements maladie où nous avons aussi été obligés d'embaucher du personnel.

Les admissions en non-valeur + 5 798,91 € en dépenses et les créances éteintes + 4 199,51 € en dépenses. Il s'agit de relever des créances que le percepteur constate en non-paiement ou en créances éteintes notamment nous avons eu des créances suite à une opération de liquidation et nous sommes obligés de les prendre en compte.

La subvention d'équilibre du budget Spectacles + 16 200 € en dépenses, que vous retrouverez dans le budget annexe pour la même somme. Vous savez que la programmation du spectacle se trouve à cheval sur 2 exercices et que dès octobre nous avons voté le budget spectacle qu'il convient d'alimenter pour le dernier trimestre.

5-Décision modificative N°1 du budget spectacles

6-Décision modificative N°1 du lotissement 2NAb

7-Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire

Je voudrais juste faire un commentaire sur le budget spectacles.

Comme vous le savez les aspects sécuritaires et tous les budgets liés à la sécurité sont en augmentation permanente. Lors des prochains débats, en commission sur les budgets « manifestations », nous allons intégrer au budget culture, un budget sécurité ou renforcement de sécurité pour que les gens aient aussi conscience que ces manifestations exigent un surcoût de sécurité et qu'il ne s'agit pas pour nous, au contraire ni de le cacher ou de ne pas en tenir compte mais ce qui voudra dire que l'on devra tenir compte de cette enveloppe de sécurité supplémentaire qui est demandée dans les arbitrages financiers. A la Sall'in maintenant il y a des agents qui demandent l'ouverture des sacs ou qui vérifient un certain nombre de choses. C'est quelque chose que l'on doit prendre en compte et dont les Cabourgeais doivent prendre conscience dans l'ensemble de la gestion des manifestations.

Nicole Guyon

Sur les lignes suivantes, ce sont les notifications, les taxes d'habitations que les services fiscaux nous envoient. Des notifications en baisse pour les taxes d'habitation et taxes foncières mais en hausse pour le rôle de la fiscalité directe, en recette + 4 783 €

Les autres taxes sont des recettes perçues plus importantes que les prévisions pour l'occupation du domaine public. Comme vous le savez, nous avons augmenté notamment le droit des terrasses sur la digue. Et puis nous avons fait rentrer l'argent de façon plus rigoureuse, si bien que cela entraîne une recette supplémentaire de 45 320 €.

Les sept lignes suivantes, ce sont des notifications forfaitaires. On espérait pouvoir bénéficier de dotation de solidarité rurale, nous n'y avons pas le droit, on supprime cette ligne-là. Nous avons

une dotation nationale de péréquation qui est plus importante, le reste des compensations au titre de cotisations, compensations spécifiques de taxes professionnelles et d'autres petites sommes : 350 € et 5600 €, le tout pour 112 373 € en modification de notre budget.

La diminution du reversement du budget du Lotissement 2NAb – 10 000 € en recettes.

Il s'agit de la prise en charge d'une recette, nous avons attribué au niveau du lotissement 2nab un reversement des excédents. On avait consigné que 760 000 € en attente pour le reste à réaliser pour le lotissement 2nab. Comme vous le savez, ce reste n'est toujours pas réalisé. Donc, nous avons continué à consigner 760 000 € mais nous avons été obligés d'agrandir le bout de la voirie pour que le camion des ordures ménagères puisse faire demi-tour. C'est une diminution du transfert d'excédent. – 10 000 €.

Une opération un peu complexe, il s'agit du solde de la consigne du contentieux sur le golf public + 5 388 € en recettes. Lors du précédent mandat, nous avons consigné 173 000 € (l'affaire Didier Cariou), ce monsieur a été jugé et il a perçu la somme de 90 548.53€. Le cout total de cette opération est de 108 560.89 €. Nous avons déconsigné des sommes, un certain nombre de sommes ont été payées directement par la caisse des Dépôts et des Consignations. Il revient donc une somme complémentaire à la ville de 5 388 €.

Mais en tout la ville a récupéré 64 439.11 €.

Les travaux en régie pour la réalisation de cabines de plages + 8 484 € en dépenses et recettes. Pour l'entretien des cabines de plage, nous avons décidé de ne plus faire de cabines de plage, pour un certain nombre de raisons, dont le cout.

Tous ces allers et retours en recettes et en dépenses entraînent des dépenses imprévues de fonctionnement pour 21 167.49 € pour équilibrer nos écritures. D'autant plus que cette année nous avons décidé d'avoir des budgets plus justes.

L'équilibre des deux sections s'obtient par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 92 501,09 €. Concernant les investissements on corrige une erreur de 100 €, une erreur de saisie.

Ensuite les amendes de la police ont rapporté 19 449 € en recettes. C'est la répartition nationale.

Nous avons remboursé le dépôt et cautionnement de Monsieur Cheze qui a quitté son logement pour 1 100 €.

Nous avons des frais qui sont liés à la révision du PLU : 15 640 €, des frais d'études. Une nouvelle étude pour les berges de la digue pour 1020 €.

Des droits de concession, il s'agit d'un remboursement d'un logiciel, que l'on avait acheté mais qui ne nous convenait absolument pas et que nous avons réussi à nous faire reprendre par la société pour 4 956 €.

Les 25 000 € je vous l'explique tout de suite, c'est la charte graphique.

Il s'agit d'un transfert de crédit du chapitre 21 au 23 pour le remplacement des installations de chauffage pour 39 000 €.

Ensuite l'achat de 2 tasers pour la police municipale, qui sont tombés en panne, on a dû les remplacer pour 5 762,10 €.

En dépenses imprévues pour équilibrer nos lignes 60 000 € de crédits supplémentaires. La dernière ligne, il s'agit des travaux en régie dont je vous ai déjà parlé : les cabines de plage pour 8484 €.

Ces mouvements s'équilibrent à 117 006 €.

Avez-vous des questions ?

Monsieur le Maire

On passe on vote :

Décision modificative N°1 du budget ville - Pour 24

8- Autorisation de signer un bail avec la Sablonnière

Monsieur le Maire

On retire cette délibération car nous sommes encore en train d'affiner un certain nombre de choses.

9- Autorisation de signer une convention avec « Les mots passants »

Monsieur le Maire

Nous avons l'autorisation de signer une convention avec « Les mots passants », l'hôtel qui avait brûlé l'année dernière. La ville était intervenue pour aider un certain nombre de familles et de personnes qui étaient logées dans cette hôtel. Nous avons pris à notre charge un certain nombre de dépenses. L'assurance de l'hôtel a refusé de prendre en charge certains frais, près de 4 000 euros. Nous avons trouvé un accord avec l'hôtel « des mots passants » c'est d'avoir un certain nombre de chambres à notre disposition, lors de manifestations culturelles. Lorsque l'on a des groupes, des artistes à loger.

Nicole Guyon

Il faut que l'on revienne sur les délibérations concernant les spectacles, les non valeurs etc, parce que vous devez les voter une par une.

- Délibération concernant le budget spectacle : Pour 24
- Délibération du lotissement 2NAb : Pour 24
- Admissions en non-valeur : Pour 24

Monsieur le Maire

Concernant la convention avec « Les mots passants » si vous n'avez pas de questions qui vote contre ?

Pour 24

10- Demande de financement au Conseil Régional dans le cadre du dispositif FACIT.

Monsieur le Maire

C'est un dispositif qui permet d'obtenir des subventions, dans le cadre d'un certain nombre de projets notamment liés au patrimoine et au Garage Palace. Cela concerne le projet de la capacité hôtelière dans Cabourg pour lequel il y a une réflexion qui va être menée à travers cette subvention. J'en profite pour féliciter les services et l'ensemble des services financiers d'avoir, depuis notre arrivée, sollicité des subventions pour l'ensemble des dossiers. En 2015, nous avons obtenu 37 000 euros, en 2016, nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons obtenu 338 000 euros. Nous attendons une réponse pour une somme de 110 800 euros et le FACIT, pour lequel nous vous demandons de voter.

Laurent Moinaux

Est-ce que nous pourrions avoir un récapitulatif de ces subventions acquises cette année.

Monsieur le Maire

DETR - voirie : 125 000 €

Installation de chauffage : DETR 84 000 €

Récupération de subventions de l'AVAP : 15 000€

Sol du gymnase et projets du vestiaire football : 113 433 €

On vous les communiquera.

Pascal Faton

Vous avez des relations haut placées.

Monsieur le Maire

Ce ne sont pas uniquement que des relations, mais cela peut aider afin obtenir et faire le plein de subventions. Au-delà de cela, c'est aussi un nouveau logiciel qui a changé et qui a permis cela. On avait droit à des subventions régionales et départementales et nous ne faisons pas les demandes.

Emmanuel Porcq

J'ai un commentaire sur le dispositif FACIT. Nous avons souhaité s'attirer les compétences d'un cabinet extérieur d'obédience régionale sur le projet du Garage Palace, quant à l'hôtel que nous voudrions voir éventuellement ériger sur cet espace. Nous allons demander à ce cabinet de nous indiquer si la capacité hôtelière de Cabourg est la bonne et quelle classe d'hôtel il nous faudrait.

VOTE pour 24

11-Fixation des loyers dans le cadre d'activités exercées par des professionnels

Monsieur le Maire

Nous retirons la délibération sur la fixation des loyers car nous souhaitons entamer une réflexion sur un juste équilibrage des loyers qui vont être proposés, mais on vous en parlera lors du prochain conseil Municipal.

12-Abattement supplémentaire pour des manifestations artistiques

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une possibilité pour le groupe Partouche du Casino, de bénéficier d'un abattement dans le cadre des manifestations pour lequel le Casino apporte une subvention. Chaque année, on vous propose de la voter. C'est dans le cadre du festival du film, budget d'au moins 50 000 €. Cette somme permet un abattement pour le Casino.

Julien Champain

A quel moment aurons-nous le bilan de la 30^{ème} édition du festival du film de Cabourg.

Monsieur le Maire

Vous l'aurez lors de la prochaine commission culture, en faisant venir les organisateurs du Festival du film.

VOTE pour 24

13 - Modification du PLU

Monsieur le Maire

Autorisation du maire à engager la procédure de la modification du PLU. Il s'agit d'un moment important de notre mandature également. Parce que le plan local d'urbanisme détermine de nombreuses choses. Il s'agit d'engager la procédure de modification du plan local d'urbanisme qui s'intègre aussi dans les réflexions qui sont menées par l'AVAP sur l'ensemble du projet d'aménagement de Cabourg pour lequel on va vous proposer des modifications du plan local d'urbanisme, dans la zone autour du Garage Palace pour favoriser et faciliter le projet, mais également une réflexion sur l'ensemble des zones de Cabourg, la restructuration de la parcelle AN60, la diversification des services sur la parcelle AC17, le renforcement et la mise à jour des emplacements réservés, renforcement de la protection des éléments patrimoniaux en y intégrant les études de l'AVAP. C'est une étude qui va être menée par l'agence Schneider, architecte, et qui fera l'objet de nombreuses commissions.

Vu la commission Cadre de vie et aménagement de la ville en date du 26 septembre 2016

Vu la commission Vie associative, sportive, patrimoine et infrastructures en date du 28 septembre 2016

Vu la commission Finances et administration générale et intercommunalité en date du 30 septembre 2016

La ville est engagée dans un processus de restructuration de plusieurs sites et de réflexion sur l'aménagement de son territoire. Ces projets et études à venir doivent répondre à des règles d'urbanisme énoncées dans le PLU. Afin d'harmoniser les transformations du territoire et les outils d'aménagement, la ville a souhaité qu'une étude d'urbanisme soit réalisée pour aboutir à la modification n°3 du PLU.

Au-delà, cette modification permettra d'intégrer la nouvelle réglementation sur l'aménagement et la maîtrise de la densification des lois ENE, ALUR et MACRON.

La modification n°3 du PLU apportera une réponse réglementaire aux points suivants :

- Adaptation du règlement (PLU) suite à l'entrée en application des Lois ENE, ALUR et MACRON pour assurer la maîtrise de la densification
- Restructuration des parcelles AO 24, 25 et 26
- Restructuration de la parcelle AN 60
- Diversification des services sur la parcelle AC 17
- Mise à jour des emplacements réservés
- Renforcement de la protection des éléments patrimoniaux en y intégrant les études de l'AVAP

L'étude d'urbanisme menée par l'Agence Schneider, Architecte - Urbaniste a abouti à une proposition de modification du PLU qui consiste en la suppression ou la modification de certains articles suivant les points énoncés ci-dessus.

1 / Modification du PLU dans le cadre des lois ALUR et MACRON

- Les dispositions prévues aux articles 5 relatives à la superficie minimales des terrains sont supprimés

- Les dispositions prévues aux articles 14 relatives au coefficient d'occupation des sols sont supprimés
- Les nouvelles dispositions retenues aux articles 9 relatives à l'emprise au sol des constructions sont introduites avec des pourcentages de constructibilité
- Les règles de constructibilités en zone N sont modifiées afin de permettre les changements de destination au profit de logements ou d'activités agricoles et la possibilité d'extensions réglementées
- Les dispositions générales du règlement et le glossaire sont mis à jour afin de répondre à la nouvelle partie législative du Code de l'urbanisme

2/ Modification du PLU suivant les projets et études d'aménagement en cours

- Les dispositions prévues en zone UB, articles 10 relatives à la hauteur des constructions sont modifiées afin de répondre aux contraintes de restructuration du « Garage Palace »
- Les emplacements réservés n°7, 8, 10, 13 et 14 sont supprimés en raison de travaux déjà réalisés ou de projets non maintenus
- Le règlement graphique sera revu afin intégrer la restructuration du site « Telecom » et notamment le déclassement d'une partie du domaine public
- Le règlement graphique sera revu et l'article UEj11 complété, suivant les dispositions prévues dans l'AVAP sur la protection du patrimoine balnéaire, afin de repérer la zone du mini-golf et de compléter le règlement de cette zone
- Le règlement est modifié en zone UEj afin de permettre la création de structures d'hébergements saisonniers à destination des stagiaires sportifs et liées aux installations sportives

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les conclusions de l'étude d'urbanisme du cabinet Schneider et autorise le Maire à engager la procédure de modification du PLU.

VOTE pour 24

14-Modification de statuts du SDEC Energie

Vu la commission cadre de vie et aménagement de la ville en date du 27 septembre 2016

Vu la commission administration générale et finances en date du 30 septembre 2016

Le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ÉNERGIE dont la commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 6 septembre 2016, le Comité syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDEC ÉNERGIE et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte lesdits statuts.

Colette Crief

On a recours à lui pour la réalisation de travaux électriques, et surtout l'enfouissement de réseaux sur les communes. Suite à leur modification de statuts, nous devons prendre une délibération pour dire si on est d'accord avec la modification.

Monsieur le Maire

Le SDEC participe aussi à des subventions et à des financements de projets, notamment la borne électrique pour les véhicules électriques sur le parking face à la mairie et également sur les projets des illuminations de Noël.

Pascal Faton

Au risque de me répéter, vous avez employé le terme d'enfouissement des réseaux. C'est un combat que nous sommes nombreux à partager. Je suis surpris de la lenteur des travaux sur la commune de Cabourg. J'ai constaté, en me promenant cet été, que dans certains départements, pas forcément riches, comme la Haute Loire par exemple, que tous leurs fils étaient enfouis. Dans la Sarthe également. Je ne comprends pas qu'une ville comme Cabourg n'arrive pas à enfouir ses réseaux.

Colette Crief

On a enterré les réseaux de l'avenue des Devises. Vous avez voté une délibération mais cela coûte assez cher. Je sais que Brucourt est en train d'enterrer ses réseaux, est-ce que les villes rurales ont plus de subventions, c'est fort possible.

Le SDEC fait l'étude, nous propose des prix, et après nous n'avons plus aucune aide. C'est le SDEC qui fait les travaux et qui reçoit les aides.

Monsieur le Maire

C'est un projet qui aurait dû être entamé depuis longtemps, puisque cela aurait engagé les collectivités dans la durée. Je le dis souvent, il vaut mieux faire moins de routes et mieux les faire et engager la collectivité dans la durée. Emmanuel Porcq à raison, on ne fait pas le plein de subventions à contrario des communes rurales, qui, elles, obtiennent, un certain nombre de compensations qui leur permettent de faire des travaux très onéreux., extrêmement dispendieux pour les finances publiques.

Emmanuel Porcq

Rappelez-vous un dernier aspect technique dont on avait parlé, dans le cadre de l'AVAP dans le cadre de la refonte qui a très bien commencé sur les quartiers Est de la ville. Vous avez des aberrations dans ce pays, et là, on se rejoint parfaitement. Un grand programme de travaux est lancé par la CCED pour l'assainissement et la ville pour le reste des travaux ; dans ce cadre, c'est l'occasion privilégiée pour enfouir les réseaux électriques, et lorsque vous vous adressez à ERDF, pour éventuellement étudier vraiment cet enfouissement, on vous dit « faites les voiries, faites les trottoirs, faites les noues, faites les banquettes », une fois que tout sera propre on creusera là où on en a envie.

Lors de la dernière commission de l'AVAP, je vous l'avais dit, on va réserver des gaines d'enfouissement ou des zones d'enfouissement, où on aura la possibilité de réouvrir puisque ERDF ne veut pas faire autrement. Il y aura une pré-réservation de faite, dans toute cette refonte des quartiers Est. Malheureusement, on est confronté à des aberrations de ce style, où l'ERDF ne veut pas passer ses réseaux dans ce que nous aurons fait comme pré-réservation. Il faudra qu'il puisse y avoir une étude technique complète de faite.

Colette Crief

Je vais vous donner un exemple pour l'avenue Albert 1er. Les travaux d'assainissement ont été commencés en Juin, on devait refaire un revêtement pour passer la saison. Mais on attendait que le Gaz intervienne, le Gaz est intervenu finalement début septembre. Ce n'est pas facile de suivre et de faire des routes dans ces conditions. L'assainissement est fait, l'eau potable était correcte, le gaz était passé mais il restait les branchements de gaz pour les particuliers. On a attendu, jusqu'en septembre.

VOTE pour 24

15-Retrait de Cabalor du Sdec Energie

Monsieur le Maire

Le retrait de la communauté de communes Cabalor du SDEC Energie, dans la continuité, et dans la préparation de la fusion des futures intercommunalités. Nous devons prendre acte du retrait de Cabalor du SDEC Energie.

Colette Crief

La communauté de Cabalor avait la compétence énergie, alors que nous à la CCED et à Copadoz nous ne l'avions pas. En fusionnant, on ne peut plus prendre cette compétence, il faut que Cabalor se retire et sorte du SDEC.

VOTE pour 24

16-Modification de la délibération sur le déclassement partiel du fossé avenue Michel d'Ornano

Monsieur le Maire

La délibération suivante est une correction, suite au déclassement partiel du fossé avenue Michel d'Ornano. Il y avait eu une erreur dans la délibération. Il ne s'agissait pas de l'avenue de l'hippodrome, tel que c'était noté, mais de l'avenue Michel d'Ornano. Il s'agit du bout de terrain de 3700 m² qui se trouve au bout de la ligne droite de l'hippodrome, qui va être déclassé et cédé à la société d'encouragement du Cheval Français, pour améliorer les départs de l'hippodrome et qui nécessitent une piste un peu plus longue. Des aménagements seront réalisés à cet endroit afin de conserver les courses PMU. Ce qui est évidemment très important pour notre ville.

Vu la commission cadre de vie et aménagement de la ville en date du 27 septembre 2016,

Vu la commission vie associative, sportive, patrimoine et infrastructures en date du 28 septembre 2016,

Vu la commission administration générale et finances en date du 30 septembre 2016,

Par délibération en date du 6 juin 2016 le Conseil municipal a décidé de procéder au déclassement partiel du fossé situé avenue de l'Hippodrome.

Dans cette délibération une erreur matérielle s'est glissée. En effet, il y a lieu de lire « avenue Michel d'Ornano » et non pas « avenue de l'Hippodrome ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède, tel que mentionné dans la présente délibération en date du 6 juin 2016, à la désaffectation puis au déclassement du terrain de 3 700 m² situé aux dépens du fossé situé à l'ouest de la ligne de départ sur le domaine communal « avenue Michel d'Ornano ».

VOTE pour 24

17-Gratuité de l'occupation du domaine public pour les activités de la semaine de la découverte

Monsieur le Maire

Gratuité de l'occupation du domaine public pour les activités de la semaine de la découverte, qui aura lieu comme chaque année pendant les vacances de la Toussaint. Il s'agit d'autoriser une gratuité pour les clubs et les services privés ou les entreprises et les associations qui nous aident pendant cette période puisqu'ils font des remises gracieuses, pour la semaine de la découverte où ils offrent un certain nombre de prestations.

Vu la semaine de la découverte à destination des enfants organisée par l'office de tourisme,

Vu l'avis de la commission finances et administration générale et intercommunalité en date du 30 septembre 2016,

Dans le cadre de la semaine de la découverte qui se déroulera pendant les vacances de la Toussaint, les partenaires de cette opération permettent aux enfants de 4 à 16 ans de bénéficier gratuitement des activités proposées. A cette occasion, des structures gonflables et un trampoline ascensionnel seront installés dans les jardins de l'Hôtel de ville.

En contrepartie de la gratuité accordée aux enfants, il est proposé de ne pas faire payer les droits d'occupation du domaine public pour le club Mickey exploitant les structures gonflables ainsi que Kids and Co exploitant le trampoline ascensionnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde la gratuité, pour la période du 24 au 31 octobre 2016, concernant l'occupation du domaine public au niveau des jardins de l'Hôtel de ville :

- Pour le club Mickey qui exploitent les structures gonflables.
- Pour Kids and Co qui exploite le trampoline.

Laurent Moinaux

J'ai une question donc c'est la gratuité aux enfants qui sont inscrits aux activités des ateliers de Katy et autres à la semaine de la découverte. Est-ce qu'ils vont avoir une exploitation commerciale le temps de cette semaine ? Quel est le nombre d'enfants qui participent aux ateliers de Katy ? Il aurait été peut-être plus simple d'offrir un certain nombre de tickets conséquents par rapport aux inscriptions.

Monsieur le Maire

Oui, sur le reste de la période et sur d'autres créneaux horaires. Cela aurait coûté plus cher à la collectivité d'acheter des tickets que d'avoir un manque à gagner sur l'exploitation du domaine public.

VOTE pour 24

18-Subventions ARIM

Emmanuel Porcq

Simplement, il faudrait changer le nom de l'ARIM des pays Normands, suite à une fusion le nouveau nom est : SOLIHA. Nous continuons sur la même lancée, et ce soir il vous est demandé d'octroyer une subvention :

- de 1 500 € à Monsieur et Madame Chenuc, pour des travaux de ravalement de façades, et d'une subvention de 400 € pour des travaux sur des éléments divers sur un immeuble au 23 avenue de Verdun à Cabourg,.
- 1500 € à Madame Rullier de la SCI CRICRI pour des travaux de ravalements de façades et d'une subvention de 400 € pour des travaux sur des éléments divers sur un immeuble au 35 rue du roi Albert 1^{er}.
- 873 € Monsieur Djoadi Sébastien pour des travaux de ravalement de façades sur un immeuble au 4 rue du Port.

VOTE pour 24

19-Adhésion Global compact ONU

Monsieur le Maire

L'adhésion Global Compact avec la ville de Cabourg et l'ONU ; il s'agit d'un programme lancé par l'Onu qui est une initiative invitant les entreprises et les collectivités à s'engager volontairement à progresser sur des principes universellement reconnus.

Vu l'avis de la commission municipale jeunesse, économie et formation professionnelle en date du 23 septembre 2016

Vu l'avis de la commission des finances et administration générale et intercommunalité en date du 30 septembre

Considérant la volonté de la Ville de Cabourg de mettre en valeurs ses pratiques de travail, de commande publique, et de respect de l'environnement,

Lancée en juillet 2000 par le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, le Global Compact est une initiative invitant les entreprises et les collectivités à s'engager volontairement à progresser sur dix principes universellement reconnus.

Le Global Compact œuvre pour une économie mondiale plus stable et inclusive, qui bénéficierait aux personnes, aux communautés locales et aux marchés.

Le Global Compact est une initiative internationale d'engagement volontaire en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises ou Collectivités.

En rejoignant le programme Global Compact déjà initié par la ville de Villers-sur-Mer sur la côte fleurie, la Ville de Cabourg s'engage à intégrer les 10 principes dans sa stratégie, à progresser tous les ans sur ces principes, et à communiquer annuellement les bonnes pratiques sur un document communiqué sur le site Internet du Global Compact.

Nadine Leguedois

Les dix principes sont :

Droits de l'homme :

Les entreprises et les collectivités sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme, à veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme

Normes internationales du travail

Les entreprises et les collectivités sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective, à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants, à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

Les entreprises et les collectivités sont invitées à appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement, à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,

Lutte contre la corruption

Les entreprises et les collectivités sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris les extorsions de fonds et les pots de vin.

Villers sur mer est la première ville de la région à avoir adhéré. Je suis allée à la signature de la charte. Ce sont des principes, je pense, que toutes les collectivités respectent. Pour nous ce n'est pas un effort à faire, et je pense que ce sera très bien que nous soyons adhérents au Global Compact network à l'ONU.

Monsieur le Maire

Cela s'inscrit dans la politique de la ville de vouloir travailler sur un certain nombre de label et de reconnaissance internationale. On travaillera dans la continuité avec l'ONU sur le label de ville UNISEF, puisque Cabourg est ville des enfants. C'est un premier pas d'une collaboration en sachant que nous ne sommes pas la première ville de Calvados et de la côte fleurie pour ce label ONU. Puisque la première ville c'est Villers sur mer, le Havre également.

Nadine Leguedois

Cela nous engage à rédiger tous les deux ans, un rapport public sur le respect de tous ces principes.

VOTE pour 24

20-Critères d'attribution de la bourse au permis

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que nous avons reporté cette délibération car il y avait eu un débat au sein des différentes commissions et nous avons fait retravailler la commission CCAS.

Nadine Leguedois

La commission jeunesse a eu lieu le 23 septembre et la commission vie sociale, le 26 septembre. Le conseil d'administration propose depuis 2010 une aide financière aux jeunes atteignant la majorité et souhaitant passer leur permis de conduire. Jusqu'à maintenant cette aide était octroyée aux jeunes majeurs de moins de 20 ans et sans condition. On vous propose de mettre en place de nouveaux critères pour l'attribution de cette aide, qui est versée par le CCAS auprès de l'établissement formateur.

Les critères proposés sont les suivants :

- Etre domicilié à Cabourg en justifiant d'une inscription sur la liste électorale
- Avoir entre 18 et 26 ans
- Avoir obtenu le code
- Effectuer 20 heures pour la collectivité (au sein de services municipaux) ou, pour une association, ou s'investir sur projet de jeunes sur le territoire. Elles seront à réaliser dans l'année qui suit l'obtention de l'aide.

Sur la base du volontariat, les bénéficiaires pourront se faire connaître auprès du service pour proposer leur participation sur des activités de la ville ou auprès d'associations locales.

VOTE pour 24

Nicole Guyon

Cette délibération permet de constater que l'on applique déjà l'Adhésion Global compact ONU, puisque contribuer à l'élimination de toute forme de travail forcé obligatoire.

Monsieur le Maire

Nous avons retiré la subvention au Jumelage car il ne s'agit pas d'une subvention, et on vous en parlera ultérieurement. Ce sont des transferts de crédit, pour financer les frais de transport et de SNCF.

Joelle Carbon-Lenoir

Pouvez-vous apporter des précisions sur qui sont ces jeunes ?

Monique Bourdais

Cela concerne 18 enfants, de 11 à 12 ans, sur le critère suivant : 9 jeunes de l'école publique, et 9 jeunes de l'école privée. Avec le collège public, ce projet n'a pas pu aboutir. Nous avons fait une demande auprès des associations sportives, mais la ville de Chur préfère une école.

Joelle Carbon-Lenoir

Je comprends que la ville de Chur préfère une école car c'est une entité.

Sébastien Delanoë

Il y avait un choix à faire en fonction de l'orientation des projets. La ville avait été sollicitée. On avait demandé au comité de jumelage de travailler sur ce sujet, les demandes sont arrivées avant l'été et très proche des vacances. On avait pu prendre contact avec les deux collèges. C'était compliqué avec la nouvelle réaffectation et avec la nouvelle organisation de la rentrée, c'était difficile de prévoir cela avec le collège de Dives pour cette rentrée. Donc, nous avons fait le choix d'orienter uniquement sur le collège privé, ce projet en particulier, mais nous continuons de proposer, et nous allons refaire une réunion, prochainement avec l'équipe pédagogique du collège de Dives pour travailler sur des projets en commun, et notamment en lien avec les villes jumelles.

Surtout que ce sujet a déjà été anticipé avec à la fois les équipes pédagogiques du collège de Dives sur mer, et à la fois avec les équipes de la ville de Dives sur mer. On a dès le départ anticipé le fait que le départ des enfants au collège de Dives ne devait pas les exclure des projets ou culturels ou associatifs ou du voyage du jumelage. Nous l'avons inscrit avec la directrice, cela fait partie des sujets qu'elle connaît et qu'elle a identifié. On avait estimé à 30 000 euros sur l'année le montant qui était donné par la commune à des projets du collège. Cette somme va être maintenue, sur les mêmes critères, mais dans un projet qui va être proposé et soumis avec les équipes du collège, sur l'ensemble des sujets de l'année. Sur des propositions qui seront faites par les associations, par la ville de Cabourg, par des déplacements qui vont être organisés. Mais c'est quelque chose qui a été anticipé.

Cela veut dire, qu'il y aura un pot commun, entre la ville de Dives et nous, pour un certain nombre de manifestations. La somme qui était allouée sera maintenue. Je ne connais pas la somme de Dives et comment il organisait les choses. Mais d'ailleurs, dans cette même logique, Cabourg a décidé cette année, de participer au cadeau de collège de rentrée. La ville de Dives sur mer, offrait un colis de rentrée aux familles de Dives sur mer.

Nous nous sommes alignés sur ce qui était proposé par la ville de Dives sur mer. Et nous avons mis en place ce même colis de rentrée aux collégiens Cabourgeois qui sont allés à Dives sur mer, ce qui n'était pas dans la culture ou les habitudes Cabourgeoises.

Joelle Carbon-Lenoir

En ce qui concerne les voyages, vous me permettrez d'être vigilante, je pense qu'il y aura des choses à revoir, je parle en pratique...

Monsieur le Maire

Vous verrez, il n'y aura pas de baisse de prestations de la part de la ville de Cabourg sur ce sujet-là. D'autant, que l'année précédente, c'est nous qui avons couru derrière le collège pour réaliser un certain nombre de voyages.

Joelle Carbon-Lenoir

Vous vous rendez compte qu'il y a une difficulté supplémentaire.

Sébastien Delanoë

C'est juste qu'il faut que l'on s'allie par rapport à ce que fait déjà Dives sur mer et les autres communes par rapport aux autres enfants qui fréquentent le collège de Dives. On n'est plus tout seul contrairement à avant. Il y a un syndicat intercommunal qui existe pour le financement de ces projets. Et il vous sera proposé l'adhésion à ce syndicat lors du prochain conseil. Nous en avons reçu les éléments et les informations tout récemment, on ne pouvait pas passer cela à ce conseil. Il y aura un forfait global minimum et qui vous permettra de vous aligner aux autres communes. Après, ponctuellement, selon les projets qui seront menés par l'équipe pédagogique, nous verrons comment on peut accompagner le financement.

Monsieur le Maire

Ce sera au même niveau que ce que l'on faisait déjà, sauf que ce sera une gestion un peu plus complexe, puisqu'il y aura beaucoup plus d'interlocuteurs là où on était les seuls décisionnaires. Une décision plus collégiale avec un certain nombre de collectivités ou d'infrastructures, là où on était les seuls à décider. Le programme sera peut-être aménagé.

Joelle Carbon-Lenoir

Très honnêtement, c'était un voyage pédagogique, qui était prévu depuis longtemps.

Sébastien Delanoë

C'était dans le cadre des villes jumelles, c'était la ville de Chur, qui dans le cadre de ce projet voulait lancer une action destinée aux jeunes. Les communes avaient été sollicitées pour venir avec un groupe de jeunes.

Joelle Carbon-Lenoir

Donc, ce n'était pas pédagogique.

Monique Bourdais

Les enfants ont dormi dans une ancienne caserne, ils ont passé un bon moment, et je tiens à remercier la ville pour le plaisir de ces enfants.

Monsieur le Maire

C'était une belle opération très bien organisée par Monique qui, encore une fois, a joué la Maman pour tous ces enfants., et qui le fait avec beaucoup de dévouement et de gentillesse.

Sébastien Delanoë

Juste pour terminer par rapport aux aides financières, que l'on a donné au collège public, il y avait 8000 euros en subvention donnée à l'association du collège, et l'année dernière on avait donné en plus 12 000 euros pour le financement du déplacement à Verdun. On avait donné également d'autres aides complémentaires sur des projets précis. Mais à chaque fois sur des projets qui correspondaient aussi aux axes que l'on avait défini.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une subvention mais une modification de budget, il n'y a pas de vote sur cette délibération. Nous pouvons passer au projet éducatif territorial 2016-2018.

VOTE pour 24

21-Projet éducatif de territoire 2016-2018

Sébastien Delanoë

Comme validé et acté lors d'un précédent conseil municipal avant l'été, et comme évoqué lors des différentes commissions, il vous est proposé ce soir de valider le projet éducatif de territoire 2016-2018 qui est commun avec la ville de Dives sur mer.

A la suite du bilan effectué dans le cadre de l'application du PEDT (2013-2015) par les différents partenaires (écoles, associations, services municipaux), il est nécessaire de prendre en compte certaines modifications concernant le déroulement de la journée de l'enfant.

Tout d'abord, sur les axes votés par le Conseil municipal, sur le PEDT 2013-2015, il a été décidé de poursuivre les mêmes orientations en les complétant avec un axe concernant le développement du numérique.

Ensuite, et au regard de la promulgation de la loi NOTRe, les différentes intercommunalités du territoire devant se regrouper au 1er janvier 2017, les villes de Cabourg et de Dives-sur-Mer, aux vues des compétences développées dans les services « jeunesse » respectifs et aux vues des services rendus à la population sur les deux territoires, ont souhaité conserver la compétence jeunesse et scolaire tout en mutualisant les services « jeunesse ».

Ce projet s'inscrit dans la continuité pédagogique du projet précédent et prend en compte les nouveaux rythmes scolaires.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter les nouvelles orientations définies pour la politique municipale de la jeunesse et le projet éducatif de territoire pour les années 2016-2018.

VOTE pour 24

22-Convention de mise à disposition du directeur du service jeunesse de Dives-sur-Mer

Sébastien Delanoë

Pour l'application de ce projet, et dans le cadre de l'organisation de la mutualisation du service jeunesse avec la ville de Dives sur mer, il est proposé de mutualiser le poste de Directeur du service Jeunesse de Dives sur mer.

Vu les différentes commissions que j'ai déjà citées,

Vu la convention annexée à la présente délibération,

Les communes de Dives sur Mer et de Cabourg ont fait le choix de mettre en œuvre un projet éducatif de territoire (PEDT) commun destiné aux enfants et aux jeunes des deux villes pour une durée de 3 ans.

Pour assurer le suivi et la coordination du PEDT commun, les deux collectivités ont arrêté le principe de confier ces missions au directeur du service jeunesse de la Ville de Dives sur Mer

Le directeur du service jeunesse de la ville de Dives sur Mer est mis à disposition en vue d'exercer le suivi du PEDT commun en lien avec les services municipaux, les établissements scolaires et les partenaires associatifs sur la base d'un temps de travail de 10/35ème sur l'année.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 2016. Celle-ci pourra être renouvelée chaque année sur la durée du PEDT.

Monsieur le Maire

Je voulais remercier la ville de Dives sur mer sur ce projet car on est dans une collaboration presque historique sur ce sujet-là sur lequel on a des points de convergences importants, et je suis très heureux. Je félicite Sébastien Delanoë car depuis que nous sommes élus j'avais demandé que l'on ait une réflexion intercommunale sur tous les sujets liés à l'école, liés au collège, liés à la réflexion qui est notre problématique majeure notamment sur la démographie, sur la jeunesse, étape par étape on va y arriver. On a rencontré le rectorat sur ce sujet qui a aussi conscience d'avoir là aussi respecter un équilibre entre les différentes collectivités et les différentes communes au sein d'un territoire qui associe des collectivités comme les nôtres qui ont les infrastructures mais avec des difficultés sur la démographie et des territoires en rétro-littoral qui eux ont une démographie plus galopante si j'ose dire liée au prix du foncier et tout cela doit se retrouver dans un équilibre entre les territoires sur l'offre pédagogique et l'offre éducative. Merci beaucoup et bravo Sébastien.

VOTE pour 24

23-délibération sur le tableau des effectifs

Nicole Guyon

Il s'agit de modifier des emplois pour des personnels qui ont obtenu soit un examen. Vous le savez lorsqu'une personne obtient un examen elle ouvre des droits pour 2 autres personnes dans le cadre à la promotion interne. Nous l'avons mis en place, et cela a été vu par le comité technique.

Il y a deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe qui sont transformés en deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe. Il y a trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique de 2ème classe et crée trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique de 1ère classe avec effet au 1er novembre 2016, et de supprimer un emploi permanent à temps non complet (8.25/35ème) d'adjoint du patrimoine de 2ème classe et crée un emploi permanent à temps non complet (24.50/35ème) d'adjoint administratif de 2ème classe. Il s'agit du poste de Charline Lequesne qui obtient un complément d'emploi dans le cadre de la réorganisation de l'accueil.

VOTE pour 24

Monsieur le Maire

La dernière délibération concerne l'octroi d'une subvention au Conseil des chevaux de Normandie.

24-Octroi d'une subvention 2016 au Conseil des chevaux de Normandie

Emmanuel Porcq

Comme chaque année, le Cheval Français souhaite initier un colloque autour du cheval. Ce colloque, dont le thème est « La santé et la sécurité au travail : quels enjeux pour l'entreprise hippique ? ».

La ville de Cabourg participe tous les ans au financement du colloque qui fait partie d'une contribution de la ville de Cabourg à ce monde du cheval que l'on partage avec le rétro-littoral avec le CIRALE puisqu'il y a beaucoup de professionnels du CIRALE qui viennent à cette occasion au colloque. Cette année, la demande du Cheval Français est au bon niveau, il demande 13 000 euros, nous en avons discuté à la commission vie associative. Je vous propose de bien vouloir ratifier cette subvention de 13 000 euros en vue de ce colloque qui va rassembler, 300 professionnels, une manifestation de qualité pour le monde équin.

VOTE pour 24

Monsieur le Maire

Avez-vous des questions diverses ?

Joëlle Carbon-Lenoir

Le Mud day est un succès mais j'ai une question concernant le nettoyage, autour du gymnase, des pelouses qui ont mal vécu cet événement. Qui s'occupe du nettoyage ?

Monsieur le Maire

Il y a des zones sur lesquelles c'est la ville et des zones qui sont prises en charge par l'organisateur. Je ne sais pas de quelle zone vous parlez ?

Joëlle Carbon-Lenoir

Je parle de tout l'extérieur du gymnase, qui va du club House au tennis de table en passant par le judo. Cela fait déjà 3 semaines que la manifestation s'est déroulée. Ce n'est pas facile pour le milieu associatif.

Monsieur le Maire

Vous avez raison. Cela fait partie des sujets d'amélioration que l'on verra avec les organisateurs. Je dois les rencontrer Jeudi. Nous avons tenu compte des remarques de l'année dernière faites par Monsieur le Président du football. Les organisateurs en ont tenu compte, et cela s'est mieux

passé cette année à ce niveau-là. Même si la météo n'a pas été toute la journée clémente. Ils ont accueilli près de 6300 participants.

Le week-end précédent presque autant de personnes étaient présentes à la manifestation du vélo. On essaie de conjuguer l'organisation de grandes manifestations et le respect des infrastructures des clubs associatifs. On tiendra compte de votre remarque Madame Carbon Lenoir lors du débriefing que je fais avec eux, jeudi.

Laurent Moinaux

Cette année cela s'est beaucoup mieux passé que l'année dernière, et j'en remercie les organisateurs ainsi que la ville, très vigilante à ce que tout soit remis en place dès le mercredi suivant le Mud Day. Aujourd'hui il ne reste plus que quelques travaux de pelouse à réaliser et cela sera fait dans les semaines à venir par l'organisateur. C'est vrai que je constate comme Madame Carbon-Lenoir que ce qui s'est passé l'année dernière au niveau du stade s'est déplacé au niveau du gymnase.

Monsieur le Maire

Cela fait partie des sujets d'amélioration, et évidemment nous serons très vigilants sur ce genre de choses, tout en voulant maintenir cette manifestation qui sur le plan national est en progression en nombre de participants. Il est question que l'année prochaine le Mud Day se déroule sur deux jours. Mais je vous en dirais plus, après mon rendez-vous avec eux.

Laurent Moinaux

Il y a eu de grosses attentes sur certains obstacles, jusqu'à 45 mn. Le matin il faisait bon, mais l'après-midi avec la pluie, des participants se sont refroidis et il y a eu de nombreuses critiques.

Monsieur le Maire

On tiendra compte de cela. Avez-vous d'autres remarques ?

Julien Champain

Nous nous étonnons de l'annonce de la création d'un musée Belle Epoque alors que l'on n'en a très peu parlé en commission. On a simplement voté les 5 000 euros pour Madame Bourgrain - Beauvais pour la constitution de son dossier.

Monsieur le Maire

Vous anticipez un peu vite, il ne s'agit pas de l'annonce du musée, il s'agit de l'annonce de la création de l'association de préfiguration au musée.

Il y a une incongruité lorsque l'on arrive à Cabourg et que l'on nous parle de l'association entre Proust et Cabourg. Les touristes qui viennent à Cabourg et qui cherchent un lieu, un musée, quelque chose lié à Marcel Proust, n'en trouvent pas. Depuis de nombreuses années, on a parlé de la nécessité de créer un lieu autour de « A la recherche du temps perdu ».

La difficulté est que nous n'avons pas de collection, pas d'objets. L'idée qui a été retenue, suite à l'étude qui a été faite avec Madame Bougrain Beauvais ainsi que le Cabinet Kirszbaum, c'est de faire un projet plus élargi, « Proust-Belle Epoque », de raconter à travers la Belle époque, qui est l'acte de naissance moderne de notre collectivité, même si Cabourg était bien antérieure à cela.

Aujourd'hui, nous en sommes à créer l'écosystème qui permettra d'aller on l'espère au bout de ce musée. On va créer une association avec un certain nombre d'ambassadeurs, de personnalités de premier plan, qui vont être présents dimanche soir à l'annonce de cette association. On peut citer des noms, nous avons Michel Combes, le Président de SFR, qui va nous accompagner dans le développement de ce projet. Un certain nombre de personnalités de premier plan, comme Jacques Garcia, qui vont nous aider à trouver les financements, à valider

scientifiquement le projet. Nous en sommes qu'au début, mais cela sera annoncé lors des journées musicales Marcel Proust.

Dans le souhait d'aboutir et de créer le musée dans le bâtiment que vous connaissez des maisons des cités unies qui serait lui consacré à un lieu muséal dans lequel on aurait des collections, des objets. Mais encore une fois cela se fera qu'avec une étude budgétaire précise, avec une réflexion sur les conséquences, en terme de fonctionnement, et pas simplement d'investissement parce que ce genre de musée nécessite , un cout de fonctionnement, une réflexion sur sa capacité, en terme de fréquentation également, une étude qui va être entamée sous l'égide, la bienveillance d'un certain nombre de personnalités qui vont là aussi nous aider à rechercher du mécénat d'entreprise, un fond de dotation que nous allons créer et qui vous sera proposé lors d'un prochain conseil municipal, pour être éligible au mécénat, au sponsoring, à tout ce dont on a besoin pour créer un lieu comme celui-ci.

On ne souhaite pas créer une charge, une dette pour la ville mais on souhaite aller au bout de la réflexion et de la logique et au bout de cette ambition qui serait belle pour Cabourg, d'avoir un lieu consacré à cette thématique Proustienne. Sachez que la ville d'Illiers-Combray est en train de créer un musée sur Marcel Proust. Et à Paris, le Ritz a été entièrement restauré autour du thème de Marcel Proust.

Laurent Moinaux

J'ai une question autour du personnel de l'intercommunalité : le nombre de jours supplémentaires de repos accordés annuellement par la CCED est différent par rapport à Cabalor et Copadoz. Les chèques restaurants, est ce que tout cela va être supprimé ? Le coût entendu sur l'extension de l'hôtel communautaire d'1 million d'euros, peut-être est-ce une rumeur ?

Monsieur le Maire

Pour répondre au premier aspect de votre question, l'harmonisation des ressources humaines, des avantages, des acquis, sont à l'étude auprès des services de ces trois intercommunalités. Cela fera aussi l'objet de concertations avec les CPP, syndicats et tous les représentants du personnel. Les mêmes problématiques se sont posées avec la fusion de la région Haute et Basse Normandie. Elles ont souvent été résolues avec un nivellement par le haut. Ne vous inquiétez pas, c'est rare de voir une diminution des acquis. Ce sera sûrement un système plus égalitaire pour l'ensemble des agents. Je n'ai pas de réponses concrètes à vous remettre, car je n'ai pas le compte rendu de l'étude mais nous en avons déjà parlé entre élus. Nous avons conscience que ces fusions ont des conséquences indirectes sur les finances qui nécessitent une analyse.

Pour le deuxième aspect, là aussi c'est une rumeur, même si on est en train de réfléchir à un agrandissement de l'hôtel intercommunal. Nous ne sommes pas dans les montants que vous évoquez. Il n'y a pas de chiffre aujourd'hui, car nous sommes dans l'étude des besoins, on ne sait pas s'il s'agit de 200 m², 300 m², il y a une réflexion qui est menée à ce sujet. Il n'y a pas de budget annoncé.

Emmanuel Porcq

Il y a juste une vérité, c'est que des crédits sont en préparation de transfert depuis le budget d'assainissement. C'est-à-dire que le budget d'assainissement de la CCED pourrait abonder le budget de l'agrandissement des services administratifs. C'est un terme un peu ambitieux « Hôtel communautaire », à mon avis, compte tenu de la réalisation qui a été faite. Il y a des transferts d'excédents, aujourd'hui, on ne parle pas d'emprunt ou d'endettement à ce niveau-là.

Monsieur le Maire

Je vous souhaite une agréable fin de soirée et je vous remercie de votre présence et je remercie les services pour ce conseil municipal.